

La francisation des noms de domaine : une étape à ne pas manquer?

1 novembre 2011

Si vos marques de commerce et noms commerciaux contiennent des lettres accentuées et que vous êtes propriétaires de noms de domaine en lien avec ceux-ci, il est important de prendre connaissance de ce qui suit.

Dans un souci d'offrir aux propriétaires la possibilité d'enregistrer des noms de domaine conformes à l'orthographe française, l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (l' « **ACEI** »), organisme qui gère le registre des noms de domaine .ca au Canada, envisage la mise en œuvre de noms de domaine contenant des caractères propres à la langue française.